

RAPPEL DE PRODUIT

RILLETTES DE CANARD FUMÉES AU FOIN CHEZ NICO ET DODO

Alimentation / Viandes

Rillettes de canard fumées au foin

Marque : **CHEZ NICO ET DODO**

Modèle ou référence : **Rillettes de canard fumées au foin**

- **Lot tous les lots depuis le 1er janvier 2021 Date de durabilité minimale entre le 01/01/2021 et le 14/11/2027**

Conditionnements : **Bocal**

Date de commercialisation : **01/01/2021**

Date de fin de commercialisation : **16/04/2025**

Température de conservation : **Produit à conserver à température ambiante**

Zone géographique de vente : **Départements : JURA (39)**

Distributeurs : **Restaurant Chez Nico et dodo, Super U Saint Amour, Fromagerie Nantey, Fromagerie Saint Julien sur Suran & Fromagerie d'Orgelet**



Publication du : **18/04/2025**

Motif du rappel : **Non garantie de la stérilisation**

Risques encourus : **Clostridium botulinum (agent responsable du botulisme).**

Conduite à tenir : **Ne plus consommer, Détruire le produit.**

Préconisation sanitaire :

Le botulisme est une maladie rare qui résulte le plus souvent de la consommation d'un aliment contaminé contenant de la toxine botulique produite par *Clostridium botulinum*. Cette toxine se développe notamment dans les conserves ou les produits de charcuterie de fabrication familiale ou artisanale pour lesquelles le procédé de stérilisation n'a pas été maîtrisé. Les symptômes apparaissent généralement 12 à 72 heures après l'ingestion d'un aliment contaminé, mais ils peuvent se développer plus précocement ou plus tardivement (2 heures jusqu'à 10 jours). L'intoxication botulique est caractérisée par des signes neurologiques : sensation de vision floue, paupières tombantes, troubles de la parole, difficulté à avaler, sécheresse de la bouche, faiblesse musculaire. Des signes digestifs (constipation, vomissements, diarrhée) accompagnent souvent les signes neurologiques.

Modalités de compensation : **Remboursement.**

Informations complémentaires publiques : **Contacter le 06 17 25 15 39 pour remboursement**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

<https://rappel.conso.gouv.fr>

Le site des alertes de produits dangereux

